

**CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL
ET DES RIVAGES LACUSTRES**

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 AVRIL 1991

DELIBERATION N° 7

Opérations d'acquisitions approuvées

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de surface de plus ou moins 10%. Le Président du Conseil d'Administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Le programme pluriannuel d'acquisition s'effectue dans la limite des prix fixés par le service des Domaines.

I - ATLANTIQUE - BRETAGNE

BRETAGNE

Finistère

- Cap de la Chèvre (extension)
CROZON

Surface
(ha)

600

AQUITAINE

Gironde

- Cap Ferret (extension)

70

Surface
(ha)

II -MEDITERRANEE

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Bouches du Rhône

- Cadéraou	145
(Régularisation de procédure d'urgence - Prémption)	90
Autorisation d'intervenir sur le reste de la zone de prémption	

III - MANCHE - MER DU NORD
(Pour mémoire)

IV - CORSE
(Pour mémoire)

V - LACS
(Pour mémoire)

VI - AMERIQUE
(Pour mémoire)

VII - OCEAN INDIEN
(Pour mémoire)